



Horaire de travail suite à un congé

Par **SADOUNE**, le **29/07/2008** à **12:32**

Bonjour,

je travaille dans la restauration rapide (Mc Donald's) avec un contrat étudiant à 20H/semaine
Pour mes congés d'été mon employeur m'a fait prendre 1 mois complet et à mon retour je me rends compte que mon employeur m'a planifié 16h/semaine pendant mon mois de congé et me fait donc travailler 24h/semaine tout le mois d'août.

Je sais que les congés payés sont comptés en jour et non pas en heure mais je trouve cette pratique un peu abusive et je souhaite savoir si elle est légale ou pas et donc si j'ai un recours possible.

De plus, j'ai cru comprendre que l'on était limité à 10% d'heures supplémentaire, donc dans mon cas à 2h par semaine.

Merci de m'apporter quelques éclaircissement sur ces questions

Cordialement